

Syndicat Intercommunal des quatre chemins
COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2024
Procès verbal

L'an deux mil vingt quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian CHAUVOIS.

Présents : BERT Jean, BOURDON Alain, BRUNEL Alain, CHAUVOIS Christian, CZERNY Nathalie, DE CORSON Hervé, DE SLOOVERE Françoise, DENION Catherine, DES CHAMPS DE BOISHEBERT Ghislain, DUBOILLE Edith, HAUCOURT Catherine, LEPLEY Nathalie, MABIRE Rachel, MARIE Stéphanie, NEUTRE Christiane, PATUREL Hervé, PICARD Raymond, PIQUET Bruno, PREVOT Anne-Laure, PUTIGNIER Aurélie, RUFFIN Roselyne, TRAMPLER JOUAN Danièle,

Absents : BADAIRE Colette (pouvoir à CHAUVOIS Christian), DE GREGORIO-AVVENIR Sandy (excusée), HERTEL Guillaume (excusé), LEBORGNE Hubert (pouvoir à MARIE Stéphanie), MARCHETEAU Sylvain (excusé), MARS Philippe (pouvoir à BOURDON Alain), MOINE Anne-Sophie (excusée), OBLIN Elise (excusée), PAILLEY Germain (pouvoir à PUTIGNIER Aurélie), RIVOIRE Lionel (excusé), VILLEDIEU Corinne (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise).

Secrétaire de séance : Françoise DE SLOOVERE

Monsieur le Président ouvre la séance et demande si les membres du Comité Syndical approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024. Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT – N°2024/015

Le Président précise que, par un courrier en date du 4 avril 2024, Mme Stéphanie MARIE a informé de sa démission de son poste de Vice-Présidente pour le secteur Enfance-Jeunesse. Celle-ci a été acceptée par le Préfet du Calvados par un courrier en date du 22 avril 2024.

Madame Stéphanie MARIE conserve son statut de membre du comité syndical.

Vu les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 à L2122-8, L2122-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la démission de Mme Stéphanie MARIE de son mandat de Vice-Président pour le secteur Enfance-Jeunesse,

Considérant que le Comité Syndical est complet et qu'il peut être pourvu à l'élection d'un nouveau Vice-Président,

Considérant que le Comité Syndical peut décider que le Vice-Président nouvellement élu occupe le même rang qui était occupé précédemment par Mme Stéphanie MARIE,

Considérant le mode d'élection des Vice-Présidents.,

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Président demande si un membre du Comité syndical se porte candidat.

Considérant la candidature de Hervé DE CORSON,

Le Comité syndical, après avoir voté à bulletin secret, à l'unanimité,

DÉCIDE DE PRENDRE ACTE des résultats suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0

A obtenu

Hervé DE CORSON : 26 voix

ÉLIT Hervé DE CORSON, Vice-Président pour le Secteur Enfance-Jeunesse,

CHARGE Le Président de la bonne exécution de cette décision.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET – N°2024/016

Le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de secrétariat du syndicat, le Président propose à l'Assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 18 juin 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création du poste d'adjoint administratif à temps complet pour faire face à la nécessité du service à compter du 18 juin 2024.

CHARGE le Président de la bonne exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES – N°2024/017

Madame Charlotte EUDELIN, directrice, présente les vacances d'été et précise que le centre est complet pour la quasi-totalité de la période, le nombre d'inscriptions surpassant même les prévisions certaines semaines. Elle mentionne qu'il reste en revanche des places pour les camps des 6-8 ans et des 8-11 ans malgré les relances auprès des familles.

Madame Stéphanie MARIE demande si cela pourrait être dû à un changement de dates, mais Madame Charlotte EUDELIN explique que ce manque d'inscriptions pour les mini-camps semble un problème commun à plusieurs centres de loisirs des alentours.

Monsieur le Président mentionne que les élections législatives du 7 juillet, à la veille des vacances scolaires, risquent d'entraîner des difficultés pour installer le centre dans les locaux, mais que l'équipe d'animation allait les prendre en compte et s'y adapter.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance,

Françoise DE SLOOVERE

Le Président,

Christian CHAUVOIS